

FONDATION NAPOLEON

**7 rue Geoffroy Saint Hilaire
75005 PARIS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 juin 2019

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

FONDATION NAPOLEON

BILAN ACTIF		
	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	5 335 715,60	5 335 715,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 924 793,29	7 861 506,89
<i>Immobilisations corporelles</i>	8 789 917,68	8 697 338,26
<i>Amortissements</i>	-865 124,39	-835 831,37
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE	<u>13 260 508,89</u>	<u>13 197 222,49</u>
STOCKS	5 519,76	0,00
CREANCE D'EXPLOITATION	23 720,40	8 522,19
<i>Autres créances</i>	23 720,40	8 522,19
CREANCES DIVERSES	19 194,89	34 433,63
<i>Créances diverses</i>	19 194,89	34 433,63
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 175 166,35	5 627 728,88
<i>Autres titres</i>	6 771 407,62	5 774 999,98
<i>Provision pour dépréciation</i>	-596 241,27	-147 271,10
DISPONIBILITES	952 433,62	952 471,79
COMPTES DE REGULARISATION	3 806,54	0,00
ACTIF CIRCULANT	<u>7 179 841,56</u>	<u>6 623 156,49</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>20 440 350,45</u>	<u>19 820 378,98</u>

FONDATION NAPOLEON

DETAIL BILAN ACTIF

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
208 000	DROIT SUR REVENU LEG F.F	5 335 715,60	5 335 715,60
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 789 917,68	8 697 338,26
218 110	AGENCEMENTS DIVERS	65 372,33	65 372,33
218 300	MATERIEL DE BUREAU	58 913,90	45 485,90
218 302	INFORMATIQUE NOUVEAU SIEGE	102 627,67	87 896,12
218 310	LOGICIELS	271 374,67	271 374,67
218 400	MOBILIER	117 586,03	117 586,03
218 420	NAPOLEONICA LA REVUE	58 005,60	58 005,60
218 600	OBJETS D'ART LIVRES MOBILIER	4 641 309,71	4 567 309,71
218 610	BIBLIOTHEQUE LIVRES F.N	332 039,88	329 220,01
218 620	OBJETS D'ART F.N	3 142 687,89	3 155 087,89
	AMORTISSEMENTS IMMO.CORPORELLES	-865 124,39	-835 831,37
281 820	AMORT. AGENCEMENTS DIVERS	-47 088,72	-43 009,52
281 830	AMORT. MATERIEL DE BUREAU	-130 913,91	-124 054,84
281 831	AMORT. LOGICIELS	-271 374,67	-271 374,67
281 840	AMORT. MOBILIER	-73 899,72	-62 273,95
281 861	AMORT. BIBLIOTHEQUE LIVRES	-283 841,77	-277 112,79
281 862	AMORT. NAPOLEONICA LA REVUE	-58 005,60	-58 005,60
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
275 100	DEPOT GARANTIE HAUSSMANN	0,00	0,00
274 300	PRÊT GARRIGOUX	0,00	0,00
	ACTIF IMMOBILISE	13 260 508,89	13 197 222,49
370 000	STOCKS LIVRES	5 519,76	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION	23 720,40	8 522,19
409 100	AVANCES ET ACOMPTE FOURNISSEURS	5 627,87	0,00
411 000	CLIENTS	208,07	490,34
421 000	REMUNERATIONS DUES	1 395,46	1 328,86
421 010	AVANCES SUR SALAIRES	13 499,00	2 579,00
437 100	TICKETS RESTAURANT	2 990,00	3 831,10
437 310	MORNAY CADRES	0,00	292,89
	CREANCES DIVERSES	19 194,89	34 433,63
467 000	DEBITEURS DIVERS	16 000,00	8 000,00
468 700	PRODUITS A RECEVOIR	0,00	0,00
475 000	COMPTE D'ATTENTE	3 194,89	26 433,63

FONDATION NAPOLEON

DETAIL BILAN ACTIF

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	<u>6 175 166,35</u>	<u>5 627 728,88</u>
	ACTIONS	6 621 513,04	5 625 105,40
503 000	ACTIONS	6 621 513,04	5 625 105,40
	FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	149 894,58	149 894,58
508 000	FCP	149 894,58	149 894,58
	SICAV	0,00	0,00
508 100	SICAV	0,00	0,00
	PROVISIONS	-596 241,27	-147 271,10
590 000	PROVISION POUR DEPRECIATION DE V.M.P.	-596 241,27	-147 271,10
	DISPONIBILITES	952 433,62	952 471,79
512 001	SG NW2	431 176,69	690 928,51
512 002	SG AMADEIS	5 895,80	5 715,45
512 003	SOCIETE GENERALE	486 203,33	244 341,12
512 004	SG SAINTE HELENE	0,00	270,81
512 005	ST HELENE COMPTE LIVRET	55,37	54,89
512 006	SG CARTE BLEUE	28 226,67	9 984,55
531 000	CAISSE	725,30	1 026,00
531 010	CAISSE BIBLIOTHEQUE	150,46	150,46
	COMPTES DE REGULARISATION	3 806,54	0,00
486 000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 806,54	0,00
	ACTIF CIRCULANT	7 179 841,56	6 623 156,49
	TOTAL DE L'ACTIF	20 440 350,45	19 820 378,98

FONDATION NAPOLEON

BILAN PASSIF

	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
RESERVES	8 100 433,44	8 100 433,44
<i>Réserves statutaires</i>	<i>1 352 420,51</i>	<i>1 352 420,51</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>6 748 012,93</i>	<i>6 748 012,93</i>
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-2 833 270,21	-3 277 574,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	640 892,47	444 304,51
FONDS PROPRES	19 930 503,23	19 289 610,76
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 223,69	16 223,69
FONDS DEDIES	227 771,41	117 324,80
DETTES AUPRES ETS DE CREDIT	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	143 151,34	138 722,16
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>143 151,34</i>	<i>138 722,16</i>
DETTES DIVERSES	122 700,78	258 497,57
DETTES	265 852,12	397 219,73
TOTAL DU PASSIF	20 440 350,45	19 820 378,98

FONDATION NAPOLEON

DETAIL BILAN PASSIF

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
102 100	VALEUR DU PATRIMOINE	14 022 447,53	14 022 447,53
	RESERVES STATUTAIRES	1 352 420,51	1 352 420,51
106 300	RESERVES STATUTAIRES	1 352 420,51	1 352 420,51
	AUTRES RESERVES	6 748 012,93	6 748 012,93
106 830	RESERVES DE TRESORERIE	6 748 012,93	6 748 012,93
	REPORT A NOUVEAU	-2 833 270,21	-3 277 574,72
	RESULTAT DE L'EXERCICE	640 892,47	444 304,51
	FONDS PROPRES	19 930 503,23	19 289 610,76
	PROVISIONS	0,00	0,00
151 000	PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00
	PROVISIONS	0,00	0,00
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 223,69	16 223,69
194 200	FONDS DEDIES A.N.	219 663,34	79 950,69
194 510	FONDS DEDIES SENS	5 536,42	5 536,42
195 000	FONDS DEDIES SAINTE-HELENE	2 571,65	31 837,69
	FONDS DEDIES	227 771,41	117 324,80

	DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	0,00	0,00
518 600	INTERETS COURUS A PAYER	0,00	0,00
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	143 151,34	138 722,16
421 000	REMUNERATIONS DUES	0,00	0,00
428 200	DETTES PROVISIONNEES CONGES	45 133,39	48 047,78
431 100	URSSAF	38 326,00	38 726,79
437 300	CRI PREVOYANCE	1 840,21	1 777,75
437 320	MUTUELLE GFM	105,37	105,37
437 310	MORNAY CADRES ET NON CADRES	4 557,80	0,00
438 610	FORMATION PROFESSIONNELLE	6 311,70	6 951,03
438 200	CHARGES SOCIALES SUR CONGES	19 920,98	21 207,02
448 200	CHARGES FISCALES SUR CONGES	4 370,89	4642,42
448 600	TAXE SALAIRE A PAYER	22 585,00	17 264,00
	AUTRES DETTES DIVERSES	122 700,78	258 497,57
401 - 409	FOURNISSEURS FNP	56 279,51	249 210,62
467 500	MECENATS	58 921,27	8 500,00
475 000	COMPTE ATTENTE	7 500,00	0,00
475 002	AVANCE FRAIS DU PRESIDENT	0,00	0,00
475 012	Compte dédié Gloire et cendre	0,00	0,00
475 022	AVANCE LA ROCHE	0,00	786,95
475 042	AVANCE VENDEMAIRE	0,00	0,00
475 044	CHAIRE NAPOLEON	0,00	0,00
	DETTES	265 852,12	397 219,73
	TOTAL DU PASSIF	20 440 350,45	19 820 378,98

FONDATION NAPOLEON

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
<i>Ventes</i>	760,27	7 021,96
<i>Autres produits</i>	215 218,75	125 905,18
<i>Transfert de charges</i>	5 517,09	0,00
I-PRODUITS D'EXPLOITATION	221 496,11	132 927,14
<i>Autres achats et charges externes</i>	632 365,31	590 729,90
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	55 307,62	53 791,82
<i>Salaires et traitements</i>	546 072,17	538 866,31
<i>Charges sociales</i>	287 748,71	272 673,02
<i>Dotations aux amortissements d'immobilisations</i>	29 292,37	66 619,37
<i>Dotations aux provisions</i>	0,00	0,00
<i>Autres charges</i>	464 187,18	432 433,74
II-CHARGES D'EXPLOITATION	2 014 973,36	1 955 114,16
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<u>-1 793 477,25</u>	<u>-1 822 187,02</u>
<i>Prod. Financ. Autres intérêts</i>	1 838 296,12	1 374 555,22
<i>Prod. Financ. reprises s/provisions</i>	141 258,12	118 504,56
<i>Prod. Financ. Nets/cessions val.mob. de placement</i>	1 334 498,54	1 099 092,06
V-PRODUITS FINANCIERS	3 314 052,78	2 592 151,84
<i>Ch. Financ. dotation aux amort. et provisions</i>	0,00	0,00
<i>Ch. Financ. nettes/cessions VMP</i>	159 048,63	144 219,19
<i>Dotations provisions VMP</i>	590 228,29	140 129,83
<i>Autres charges financières</i>	0,00	0,00
IV-CHARGES FINANCIERES	749 276,92	284 349,02
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	2 564 775,86	2 307 802,82
RESULTAT COURANT	<u>771 298,61</u>	<u>485 615,80</u>

FONDATION NAPOLEON

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
<i>Produits exceptionnels s/ opérations en capital</i>	0,00	50 000,00
<i>Produits exceptionnels s/ opérations de gestion</i>	0,00	0,00
<i>Produits sur exercices antérieurs</i>	0,00	315,37
VI-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	50 315,37
<i>Charges exceptionnelles s/opérations en capital</i>	0,00	121,00
<i>Charges exceptionnelles s/opérations de gestion</i>	29 959,53	38 112,43
VII-CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 959,53	38 233,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-29 959,53	12 081,94
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	188 403,00	95 275,00
<i>Engagements réalisés sur ressources affectées</i>	77 956,39	41 881,77
<i>Transfert de charges</i>	10 000,00	
TOTAL DES PRODUITS	3 623 505,28	2 817 276,12
TOTAL DES CHARGES	2 982 612,81	2 372 971,61
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>640 892,47</u>	<u>444 304,51</u>
Les contributions volontaires sont valorisées à (selon la méthode décrite en annexe)	34 320,00	38 160,00

FONDATION NAPOLEON

**DETAIL
COMpte DE RESULTAT**

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	I-PRODUITS D'EXPLOITATION	221 496,11	132 927,14
	VENTES EDITIONS ET EXPOSITIONS	760,27	7 021,96
701 000	<i>Ventes livres</i>	544,00	959,46
704 - 706	<i>Etudes et prestations</i>	216,27	6 062,50
706 011	<i>COLLOQUE</i>	-	-
707 300	<i>VENTES LIVRES FN - NOUVEAU MONDE</i>	-	-
	AUTRES PRODUITS	215 218,75	125 905,18
742 000	<i>RECETTES CORRESPONDANCE</i>	10 919,68	10 887,34
751 010	<i>REDEVANCES DIVERSES</i>	-	-
751 012	<i>REDEVANCE PHOTOS</i>	208,07	972,84
751 200	<i>DROITS D'EXPOSITION</i>	0,00	0,00
754 500	<i>DONS RECUS</i>	10 688,00	18 770,00
758 200	<i>DONS DOMAINE SAINTE-HELENE</i>	4 500,00	0,00
754 506	<i>DONS GLOIRE ET CENDRE</i>	5 000,00	0,00
758 310	<i>DONS PROJET AN</i>	183 903,00	95 275,00
	REPRISE ET TRANSFERT DE CHARGES	5 517,09	0,00
781 500	<i>REPRISE SUR PROVISION CHARGES A PAYER</i>	-	0,00
791 000	<i>TRANSFERT DE CHARGES</i>	5 517,09	0,00
	II-CHARGES D'EXPLOITATION	2 014 973,36	1 955 114,16
	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	632 365,31	590 729,90
	ACHATS	54 701,96	37 531,17
606 100	<i>EDF</i>	4 211,02	3 929,01
606 400	<i>FOURNITURES ADMINISTRATIVES</i>	35 862,12	25 795,44
606 800	<i>FOURNITURES DIVERSES SIEGE</i>	14 628,82	7 806,72

FONDATION NAPOLEON

**DETAIL
COMpte DE RESULTAT**

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	SERVICES EXTERIEURS	372 572,47	360 810,21
602 010	PROJET COLLECTION ET BIBLIOTHEQUE	32 866,56	13 549,00
602 015	PROJET CORRESPONDANCE	27 701,41	18 835,33
602 016	CONCERTS	1 962,95	0,00
604 000	ETUDES SITES	-	4 680,00
612 201	LOCATION MATERIELS	-	9 236,40
613 200	LOYER SIEGE	142 000,00	142 000,00
614 000	CHARGES LOCATIVES	31 055,85	35 007,44
614 100	GARDE MEUBLE CHENUE	37 590,39	30 130,20
615 211	ENTRETIEN DIVERS	12 289,68	8 334,62
615 550	ENTRETIEN OBJET COLLECTION	9 948,00	3 771,00
615 551	ENTRETIEN LIVRES BIBLIOTHEQUE	1 791,23	1 559,54
615 600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	21 343,97	22 479,85
615 603	MAINTENANCE MUNSET COLLECTION	2 904,00	0,00
615 614	FRAIS NAPOLEON ORG ET FB	22 570,87	20 861,17
615 615	VIDEO JEUNES	-	15 200,00
615 617	LEADINGS BOARD	3 104,20	3 400,00
616 110	ASSURANCE PARDEE	-	1 165,07
616 120	ASSURANCE MANDATAIRES SOCIAUX	740,00	0,00
616 125	MULTIRISQUES BUREAUX	3 904,68	4 119,28
616 150	GANCEDE LIMITED COLLECTION	15 711,34	14 790,08
616 155	TELESURVEILLANCE	901,56	1 374,53
617 000	ETUDES ET RECHERCHES	-	53,80
617 010	NUMERISATION BIBLIOTHEQUE	1 858,63	5 682,71
618 000	DIVERS	-	150,00
618 100	ABONNEMENT JOURNAUX	2 327,15	4 430,19

FONDATION NAPOLEON

**DETAIL
COMPTE DE RESULTAT**

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	205 090,88	192 388,52
621 500	FRAIS DE COURSIER	744,26	716,85
622 609	HONORAIRES AVOCATS	1 679,00	0,00
622 610	CAIRN	3 141,74	6 867,92
622 613	HONORAIRES TRADUCTEURS	-	0,00
622 620	HONORAIRES COMMIS AUX CPTES	16 800,00	16 800,00
622 800	HONORAIRES DIVERS	145,00	160,00
623 109	RELATIONS PUBLIQUES	12 158,30	10 229,55
623 810	DONS ET POURBOIRES	2 070,00	1 200,00
625 100	REMBT DEPLACEMENT ADMINISTRATION	36 803,78	26 065,89
625 101	FRAIS CERCLE NAPOLEON	2 124,66	1 711,85
625 101	COLLOQUE CRE	15 933,45	6 467,44
625 125	REMBOURSEMENT FRAIS THIERRY LENTZ	4 236,65	5 287,73
625 126	REMBOURSEMENT FRAIS PIERRE BRANDA	3 215,62	2 905,35
625 131	REMBOURSEMENTS COLLECTION	633,03	1 060,82
625 700	RECEPTIONS	99,35	107,40
625 708	FRAIS CHAIRE NAPOLEON	4 611,20	3 288,85
626 100	FRAIS TELECOMMUNICATIONS	5 225,26	4 840,86
626 200	AFFRANCHISSEMENTS	19 608,11	14 451,02
626 234	BOUYGUES TELEPHONE PORTABLE	950,42	696,25
626 300	FRAIS INTERNET CONNEXION	7 562,83	5 336,50
627 000	SERVICES BANCAIRES	2 866,44	3 139,83
627 100	FRAIS SUR TITRES	2 604,86	1 060,09
627 101	FRAIS FINANCIERS	61 876,92	79 994,32
627 102	SOGENACTIF	-	0,00
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	55 307,62	53 791,82
631 100	TAXES SUR SALAIRES	42 835,00	41 964,00
632 000	CHARGES FISCALES SUR CONGES	271,53	1 662,22
633 300	FORMATION PROFESSIONNELLE	12 744,15	10 165,60

FONDATION NAPOLEON

**DETAIL
COMPTES DE RESULTAT**

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	SALAIRES ET TRAITEMENTS	546 072,17	538 866,31
641 100	SALAIRES	548 986,56	539 526,88
641 200	CONGES PAYES	-	-
643 850	INDEMNITE DE TRANSPORT	2 914,39	-660,57
	CHARGES SOCIALES	287 748,71	272 673,02
641 105	INDEMNITES DE DEPART	-	0,00
645 100	U.R.S.S.A.F. - G.A.R.P.	166 016,58	164 043,27
645 200	MUTUELLE GFM	17 344,40	15 600,17
645 300	MORNAY ET CRPI PREVOYANCE	56 066,23	58 099,01
645 500	CHARGES SOCIALES SUR CONGES		
647 500	MEDECINE DU TRAVAIL	1 492,80	1 313,40
648 000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	46 828,70	33 617,17
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	29 292,37	66 619,37
681 120	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	29 292,37	66 619,37
681 500	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES		
	AUTRES CHARGES	464 187,18	432 433,74
657 100	SUBVENTIONS MECENAT	43 843,64	61 050,60
657 101	SUBVENTION FONCTION SN	120 000,00	140 000,00
657 102	SUBVENTION REVUE S.N.	60 000,00	120 000,00
657 110	GRAND PRIX	15 000,00	15 000,00
657 114	DOMAINE SAINTE HELENE	33 766,04	14 404,66
657 115	FRAIS S/ GRAND PRIX	14 774,83	13 251,37
657 116	CHARGES ALLEE CREUSES	45 108,32	0,00
657 120	BOURSES D'ETUDES	59 500,00	41 250,00
657 130	COLLOQUES ET CONCERTS	28 004,00	0,00
657 400	MECENAT SENS	-	12 152,80
657 300	MECENAT A.N.	44 190,35	15 324,31
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 1 793 477,25	- 1 822 187,02

FONDATION NAPOLEON

**DETAIL
COMpte DE RESULTAT**

Numéro de compte		AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
	III-PRODUITS FINANCIERS	3 314 052,78	2 592 151,84
762 711	AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 838 296,12	1 374 555,22
764 010	FONDATION DE FRANCE	1 650 000,00	1 250 000,00
	DIVIDENDES ACTIONS	188 296,12	124 555,22
786 650	REPRISE SUR PROVISIONS	141 258,12	118 504,56
	REPRISE SUR PROVISION V.M.P.	141 258,12	118 504,56
767 000	PRODUITS NETS SUR CESSIONS VMP	1 334 498,54	1 099 092,06
767 002	PRODUIT SUR CESSION V.M.P.	1 334 498,54	1 099 092,06
	PRODUIT SUR CESSION V.M.P. (AMADEIS)	-	0,00
	IV-CHARGES FINANCIERES DOTATIONS AUX	749 276,92	284 349,02
667 000	CHARGES CESSION V.M.P.	159 048,63	144 219,19
667 001	CHARGES CESSION AMADEIS	-	0,00
686 650	DOTATION PROVISION V.M.P.	590 228,29	140 129,83
668 800	ECART DE CHANGE	-	0,00
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 564 775,86	2 307 802,82
	V-PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	50 315,37
771 000	DIVERS	-	315,37
775 210	CESSION COLLECTION	-	50 000,00
	VI-CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 959,53	38 233,43
672 000	CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	-	121,00
675 000	VALEUR NETTE COMPTABLE	12 400,00	38 112,43
678 000	AUTRES CHARGES EXCERPTIONNELLES	17 559,53	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-29 959,53	12 081,94
689 511	ENGAGEMENTS A REALISER	188 403,00	95 275,00
789 500	ENGAGEMENTS REALISES SAINTE HELENE	33 766,04	14 404,66
789 510	ENGAGEMENTS REALISES SENS	-	12 152,80
789 511	ENGAGEMENTS REALISES OP A.N.	44 190,35	15 324,31
797 000	TRANSFERT DE CHARGES	10 000,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	3 623 505,28	2 817 276,12
	TOTAL DES CHARGES	2 982 612,81	2 372 971,61
	RESULTAT DE L'EXERCICE	640 892,47	444 304,51

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 20 440 360.45 euros, et au compte de résultat dégageant un résultat excédentaire de 640 892.47 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est à signaler

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif. Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Fondation a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 142 000 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables :

Lors de la première application, en 2005, des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux petites et moyennes entités, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

III - FONDS PROPRES

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

	EUROS
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094 €
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667 €
Collection M. LAPEYRE	6 512 249 €
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437 €
TOTAL	14 022 447 €

IV - FONDS DEDIES

Objet	Fonds à engager en début d'exercice	Dons reçus	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	31 838 €	4 500 €	33 766 €	2 572 €
Restauration des plans et dessins de Napoléon – Archives Nationales	79 951 €	183 903 €	44 190 €	219 663 €
Sens	5 536 €	0 €	0 €	5 536 €
Total	117 325 €	188 403 €	77 956 €	227 771 €

Les dons reçus et les frais engagés au 31/12/2018 sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les engagements à réaliser sur les ressources affectées sont présentés sous le résultat exceptionnel dans les comptes annuels de la Fondation au titre de 2018.

a) Projet de rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène

A la demande du Ministère des affaires étrangères et européennes, la Fondation Napoléon a accepté d'être partenaire dans l'appel au mécénat pour le projet de rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène et gestionnaire des contributions privées étant précisé que l'Etat, en sa qualité de propriétaire, financera une part significative de cet investissement estimé à environ 1 ME, et au moins 50 % du total.

C'est ainsi que le 3 novembre 2010, la Fondation Napoléon a lancé avec l'Association Le Souvenir Napoléonien une souscription visant à susciter la générosité du public pour réunir la somme manquante afin de sauver la Maison de Napoléon à Sainte-Hélène.

A ce titre le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2018 s'élève à 2 571.65 €.

b) **Restauration** des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales. Au 31.12.2018, il a été collecté un total de 279 178 euros de dons (au lieu de 224 164 euros) et dépensé un total de 59514 euros. Il reste un solde disponible de 219 663 euros au 31 décembre 2018.

c) **Restauration** des œuvres Musées de Sens

Il reste 5 536 euros au 31 décembre 2018 à dépenser dans la restauration afin d'atteindre le but de l'opération.

V - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2017 comme suit :

	Estimation au 31/12/2018	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2018
- Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100% Fondation Napoléon usufruitière à 100%)	29.3 M€	1 000 K€
- Actifs immobiliers (Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%) Comprenant les 150 K€ reçus au titre d'une subvention des loyers, compensés par une dépense presque équivalente (142 K€)	28.3 M€	600 K€

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe précédent « III - Fonds Propres »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions	Diminutions	FIN exercice
IMMOBILISATION INCORP.	5 335 716 €	0 €	0 €	5 335 716 €
AUTRES IMMOBILISATION CORP.	8 697 338 €	104 978 €	12 400 €	8 789 918 €
TOTAL GENERAL	14 033 054 €	104 978 €	12 400 €	14 125 634 €

Acquisitions de l'exercice :

- Matériel bureau	13 428 €
- Matériel Informatique	14 731 €
- Bibliothèque	2 819 €
- Collection	74 000 €
Total	104 978 €

Sorties de l'exercice

- Objets confiés au Souvenir Napoléonien	
Total	12 400 €

VI - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sans objet.

VII - AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 29 292.37 € :

- calculée au taux de 12,5 % linéaire pour les agencements du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 41.66 % ou 50 % en dégressif pour le matériel informatique, sauf acquisitions 2005 qui sont amorties linéairement au taux de 33.33 %.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans pro rata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	FIN Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES IMMO. CORP.	835 831 €	29 292 €	0 €	865 114 €
TOTAL GENERAL	835 831 €	29 292 €	0 €	865 114 €

VIII - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0 €	0 €	0 €	0 €
PROVISION DEPRECIATION TITRES	147 271 €	590 228 €	141 258 €	596 241 €
TOTAL GENERAL	147 271 €	590 228 €	141 258 €	596 241 €

IX - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	25 031 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	17 884 €
Total Produits à recevoir	42 955 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	3 806 €
Total charges constatées d'avance	3 806 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	0 €
FOURNISSEURS	56 729 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	143 151 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	66 421 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	266 301 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	0 €
Total Produits constatés d'avance	0 €

X - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 590 228 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 141 258 €.

Evaluation au bilan Prix du marché

ACTIONS FRANCAISES	2 843 149	2 674 812 €
ACTIONS ETRANGERES	3 778 684	4 178 501 €
FCP AMADEIS	149 894	271 934 €
	-----	-----
	6 771 727	7 125 243 €

XI - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel Salarié	
Cadres	4
Employés	8

Total	12

XII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIII - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 350 638 € au 31 décembre 2018. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 2 288 heures en 2018, soit l'équivalent d'une personne et demie employée à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation hors bilan des contributions volontaires des bénévoles à 34 320 € en 2018, contre 38 160 € l'année précédente.

XV - PROJET ASSOCIATIF

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

XVI – ENGAGEMENTS HORS BILAN

En son Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Fondation Napoléon a décidé d'accorder un mécénat exceptionnel de 200 000 euros au Musée de l'Armée pour organiser conjointement une grande exposition en 2021 consacrée au bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

Aux termes d'une convention de partenariat signé entre le musée et la Fondation, le calendrier suivant de versement a été arrêté :

- 100 000 euros en 2020
- 100 000 euros en 2021

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS*

11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Fm

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS*

11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux administrateurs de la FONDATION NAPOLEON,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Subventions accordées à l'Association du Souvenir Napoléonien le 19 juin 2018

Personnes intéressées :

- Monsieur Christian Bourdelle, Secrétaire de votre Fondation et Président de l'association du Souvenir Napoléonien ;
 - Monsieur Guy Carrieu, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et Vice-Président de l'association du Souvenir Napoléonien ;
 - Monsieur Gérard Moyaux, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et administrateur de l'association du Souvenir Napoléonien ;
 - Le Docteur Jacques Palombo, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et administrateur de l'association du Souvenir Napoléonien ;
- Au titre de la subvention de fonctionnement de l'Association du Souvenir Napoléonien, un mécénat sera alloué en 2019 par la Fondation pour un montant de 110 000 € destiné prioritairement à :
 - Soutenir les projets en direction de la jeunesse ;
 - Participer à des activités de commémorations ;
 - Organiser des événements historiques en France et à l'étranger.
 - Au titre de la subvention de la revue du Souvenir Napoléonien, un mécénat annuel de 60 000 € sera attribué par la Fondation qui le versera directement à la Société SOTECA ou à défaut au Souvenir Napoléonien, dans le cadre d'un protocole d'accord tripartite conclu le 6 juillet 2018 pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2019 entre votre Fondation, l'association du Souvenir Napoléonien la Société SOTECA.

Ces conventions sont sans effet sur l'exercice 2018.

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 19 juin 2018.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

J'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Subventions accordées à l'Association du Souvenir Napoléonien

Personnes intéressées :

- Monsieur Guy Carrieu, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et Président de l'association du Souvenir Napoléonien à compter du 29 novembre 2017 ;
 - Le Docteur Jacques Palombo, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et membre du Comité Directeur de l'association du Souvenir Napoléonien ;
 - Monsieur Gérard Moyaux, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien, et Vice Président de l'association du Souvenir Napoléonien.
- Au titre de la subvention de fonctionnement de l'Association, un mécénat a été alloué par la Fondation pour un montant de 120 000 € au titre de l'exercice 2018.
 - Au titre de la subvention de la Revue du Souvenir Napoléonien, un mécénat a été comptabilisé par la Fondation pour un montant de 60 000 € au titre des revues parues en 2018.

Fait à Paris, le 5 juin 2019



Le Commissaire aux Comptes
Frédéric BEAUJARD

Frédéric BEAUJARD

*EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS*

11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 01 53 83 90 00
TELECOPIE 01 42 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

F

Frédéric BEAUJARD

EXPERT COMPTABLE DIPLOME DE L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

11-13 avenue de Friedland
75008 PARIS

TELEPHONE 0153 83 90 00
TELECOPIE 0142 89 22 27

FONDATION NAPOLEON

7, rue Geoffroy Saint-Hilaire

75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux administrateurs de la Fondation Napoléon,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION NAPOLEON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FONDATION NAPOLEON à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2019



Le Commissaire aux Comptes
Frédéric BEAUJARD

FONDATION NAPOLEON

**7 rue Geoffroy Saint Hilaire
75005 PARIS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 juin 2019

F

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

F

FONDATION NAPOLEON

BILAN ACTIF		
	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	5 335 715,60	5 335 715,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 924 793,29	7 861 506,89
<i>Immobilisations corporelles</i>	8 789 917,68	8 697 338,26
<i>Amortissements</i>	-865 124,39	-835 831,37
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE	<u>13 260 508,89</u>	<u>13 197 222,49</u>
STOCKS	5 519,76	0,00
CREANCE D'EXPLOITATION	23 720,40	8 522,19
<i>Autres créances</i>	23 720,40	8 522,19
CREANCES DIVERSES	19 194,89	34 433,63
<i>Créances diverses</i>	19 194,89	34 433,63
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 175 166,35	5 627 728,88
<i>Autres titres</i>	6 771 407,62	5 774 999,98
<i>Provision pour dépréciation</i>	-596 241,27	-147 271,10
DISPONIBILITES	952 433,62	952 471,79
COMPTES DE REGULARISATION	3 806,54	0,00
ACTIF CIRCULANT	<u>7 179 841,56</u>	<u>6 623 156,49</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>20 440 350,45</u>	<u>19 820 378,98</u>

FONDATION NAPOLEON

BILAN PASSIF

	AU 31.12.2018	AU 31.12.2017
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
RESERVES	8 100 433,44	8 100 433,44
<i>Réserves statutaires</i>	<i>1 352 420,51</i>	<i>1 352 420,51</i>
<i>Autres réserves</i>	<i>6 748 012,93</i>	<i>6 748 012,93</i>
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-2 833 270,21	-3 277 574,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	640 892,47	444 304,51
FONDS PROPRES	19 930 503,23	19 289 610,76
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 223,69	16 223,69
FONDS DEDIES	227 771,41	117 324,80
DETTES AUPRES ETS DE CREDIT	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	143 151,34	138 722,16
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>143 151,34</i>	<i>138 722,16</i>
DETTES DIVERSES	122 700,78	258 497,57
DETTES	265 852,12	397 219,73
TOTAL DU PASSIF	20 440 350,45	19 820 378,98

FONDATION NAPOLEON

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
<i>Ventes</i>	760,27	7 021,96
<i>Autres produits</i>	215 218,75	125 905,18
<i>Transfert de charges</i>	5 517,09	0,00
I-PRODUITS D'EXPLOITATION	221 496,11	132 927,14
<i>Autres achats et charges externes</i>	632 365,31	590 729,90
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	55 307,62	53 791,82
<i>Salaires et traitements</i>	546 072,17	538 866,31
<i>Charges sociales</i>	287 748,71	272 673,02
<i>Dotations aux amortissements d'immobilisations</i>	29 292,37	66 619,37
<i>Dotations aux provisions</i>	0,00	0,00
<i>Autres charges</i>	464 187,18	432 433,74
II-CHARGES D'EXPLOITATION	2 014 973,36	1 955 114,16
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<u>-1 793 477,25</u>	<u>-1 822 187,02</u>
<i>Prod. Financ. Autres intérêts</i>	1 838 296,12	1 374 555,22
<i>Prod. Financ. reprises s/provisions</i>	141 258,12	118 504,56
<i>Prod. Financ. Nets/cessions val.mob. de placement</i>	1 334 498,54	1 099 092,06
V-PRODUITS FINANCIERS	3 314 052,78	2 592 151,84
<i>Ch. Financ. dotation aux amort. et provisions</i>	0,00	0,00
<i>Ch. Financ. nettes/cessions VMP</i>	159 048,63	144 219,19
<i>Dotations provisions VMP</i>	590 228,29	140 129,83
<i>Autres charges financières</i>	0,00	0,00
IV-CHARGES FINANCIERES	749 276,92	284 349,02
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	2 564 775,86	2 307 802,82
RESULTAT COURANT	<u>771 298,61</u>	<u>485 615,80</u>

FONDATION NAPOLEON

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
<i>Produits exceptionnels s/ opérations en capital</i>	0,00	50 000,00
<i>Produits exceptionnels s/ opérations de gestion</i>	0,00	0,00
<i>Produits sur exercices antérieurs</i>	0,00	315,37
VI-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	50 315,37
<i>Charges exceptionnelles s/opérations en capital</i>	0,00	121,00
<i>Charges exceptionnelles s/opérations de gestion</i>	29 959,53	38 112,43
VII-CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 959,53	38 233,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	-29 959,53	12 081,94
<i>Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>	188 403,00	95 275,00
<i>Engagements réalisés sur ressources affectées</i>	77 956,39	41 881,77
<i>Transfert de charges</i>	10 000,00	
TOTAL DES PRODUITS	3 623 505,28	2 817 276,12
TOTAL DES CHARGES	2 982 612,81	2 372 971,61
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>640 892,47</u>	<u>444 304,51</u>
Les contributions volontaires sont valorisées à (selon la méthode décrite en annexe)	34 320,00	38 160,00

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 20 440 360.45 euros, et au compte de résultat dégageant un résultat excédentaire de 640 892.47 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique de l'exercice n'est à signaler

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif. Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Fondation a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 142 000 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables :

Lors de la première application, en 2005, des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux petites et moyennes entités, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

III - FONDS PROPRES

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

	EUROS
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094 €
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667 €
Collection M. LAPEYRE	6 512 249 €
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437 €
TOTAL	14 022 447 €

IV - FONDS DEBIES

Objet	Fonds à engager en début d'exercice	Dons reçus	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	31 838 €	4 500 €	33 766 €	2 572 €
Restauration des plans et dessins de Napoléon – Archives Nationales	79 951 €	183 903 €	44 190 €	219 663 €
Sens	5 536 €	0 €	0 €	5 536 €
Total	117 325 €	188 403 €	77 956 €	227 771 €

Les dons reçus et les frais engagés au 31/12/2018 sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les engagements à réaliser sur les ressources affectées sont présentés sous le résultat exceptionnel dans les comptes annuels de la Fondation au titre de 2018.

a) Projet de rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène

A la demande du Ministère des affaires étrangères et européennes, la Fondation Napoléon a accepté d'être partenaire dans l'appel au mécénat pour le projet de rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène et gestionnaire des contributions privées étant précisé que l'Etat, en sa qualité de propriétaire, financera une part significative de cet investissement estimé à environ 1 ME, et au moins 50 % du total.

C'est ainsi que le 3 novembre 2010, la Fondation Napoléon a lancé avec l'Association Le Souvenir Napoléonien une souscription visant à susciter la générosité du public pour réunir la somme manquante afin de sauver la Maison de Napoléon à Sainte-Hélène.

A ce titre le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2018 s'élève à 2 571.65 €.

b) **Restauration** des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales. Au 31.12.2018, il a été collecté un total de 279 178 euros de dons (au lieu de 224 164 euros) et dépensé un total de 59514 euros. Il reste un solde disponible de 219 663 euros au 31 décembre 2018.

c) **Restauration** des œuvres Musées de Sens

Il reste 5 536 euros au 31 décembre 2018 à dépenser dans la restauration afin d'atteindre le but de l'opération.

F

V - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2017 comme suit :

	Estimation au 31/12/2018	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2018
- Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100% Fondation Napoléon usufruitière à 100%)	29.3 M€	1 000 K€
- Actifs immobiliers (Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%) Comprenant les 150 K€ reçus au titre d'une subvention des loyers, compensés par une dépense presque équivalente (142 K€)	28.3 M€	600 K€

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe précédent « III - Fonds Propres »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions	Diminutions	FIN exercice
IMMOBILISATION INCORP.	5 335 716 €	0 €	0 €	5 335 716 €
AUTRES IMMOBILISATION CORP.	8 697 338 €	104 978 €	12 400 €	8 789 918 €
TOTAL GENERAL	14 033 054 €	104 978 €	12 400 €	14 125 634 €

Acquisitions de l'exercice :

- Matériel bureau	13 428 €
- Matériel Informatique	14 731 €
- Bibliothèque	2 819 €
- Collection	74 000 €
Total	104 978 €

Sorties de l'exercice

-Objets confiés au Souvenir Napoléonien	
Total	12 400 €

VI - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sans objet.

VII - AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 29 292.37 € :

- calculée au taux de 12,5 % linéaire pour les agencements du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 41.66 % ou 50 % en dégressif pour le matériel informatique, sauf acquisitions 2005 qui sont amorties linéairement au taux de 33.33 %.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans pro rata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	FIN Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES IMMO. CORP.	835 831 €	29 292 €	0 €	865 114 €
TOTAL GENERAL	835 831 €	29 292 €	0 €	865 114 €

VIII - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0 €	0 €	0 €	0 €
PROVISION DEPRECIATION TITRES	147 271 €	590 228 €	141 258 €	596 241 €
TOTAL GENERAL	147 271 €	590 228 €	141 258 €	596 241 €

IX - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	25 031 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	17 884 €
Total Produits à recevoir	42 955 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	3 806 €
Total charges constatées d'avance	3 806 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	0 €
FOURNISSEURS	56 729 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	143 151 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	66 421 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	266 301 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	0 €
Total Produits constatés d'avance	0 €

X - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 590 228 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 141 258 €.

Evaluation au bilan Prix du marché

ACTIONS FRANCAISES	2 843 149	2 674 812 €
ACTIONS ETRANGERES	3 778 684	4 178 501 €
FCP AMADEIS	149 894	271 934 €
	-----	-----
	6 771 727	7 125 243 €

XI - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel Salarié

Cadres	4
Employés	8

Total	12

XII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIII - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 350 638 € au 31 décembre 2018. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 2 288 heures en 2018, soit l'équivalent d'une personne et demie employée à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation hors bilan des contributions volontaires des bénévoles à 34 320 € en 2018, contre 38 160 € l'année précédente.

XV - PROJET ASSOCIATIF

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

F

XVI – ENGAGEMENTS HORS BILAN

En son Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Fondation Napoléon a décidé d'accorder un mécénat exceptionnel de 200 000 euros au Musée de l'Armée pour organiser conjointement une grande exposition en 2021 consacrée au bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

Aux termes d'une convention de partenariat signé entre le musée et la Fondation, le calendrier suivant de versement a été arrêté :

- 100 000 euros en 2020
- 100 000 euros en 2021

